

VERDI

Commune de DURTAL
Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe
Dossier arrêt projet
Notice



SOMMAIRE

1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	12
2.2.2 Assainissement non-collectif	13
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	15
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	20
3.1 Etudes précédentes	21
3.2 Extensions prévues	21
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	21
3.2.2 Extension urbaine	21
3.3 Zonage proposé	21
4 Annexes	22
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	23
4.2 Annexe 2 : Lexique	24

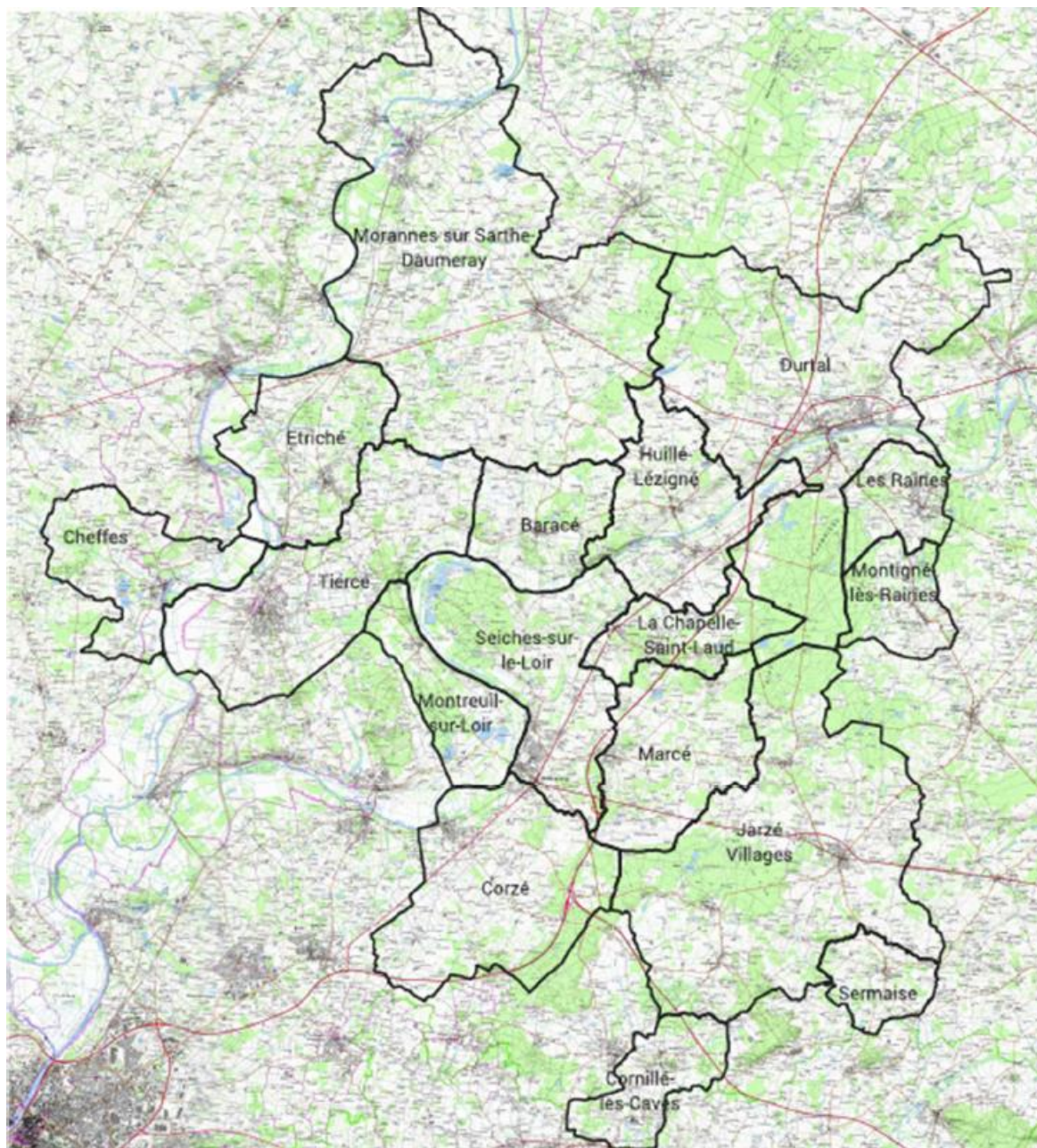


1

PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie.

La présente notice concerne la commune de Durtal.



2

PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune de Durtal dans le département du Maine-et-Loire (49).

Elle est située à environ 31.5km au Nord-Est d'Angers et est desservie par les RD59, RD859 et la RD323.

Les communes à proximité de Durtal sont :

- La Chapelle d'Aligné au nord ;
- Huillé-Lézigné à l'ouest ;
- Jarzé-Villages au sud ;
- Bazouges-Cré-sur-Loir à l'est.

Zone du
projet

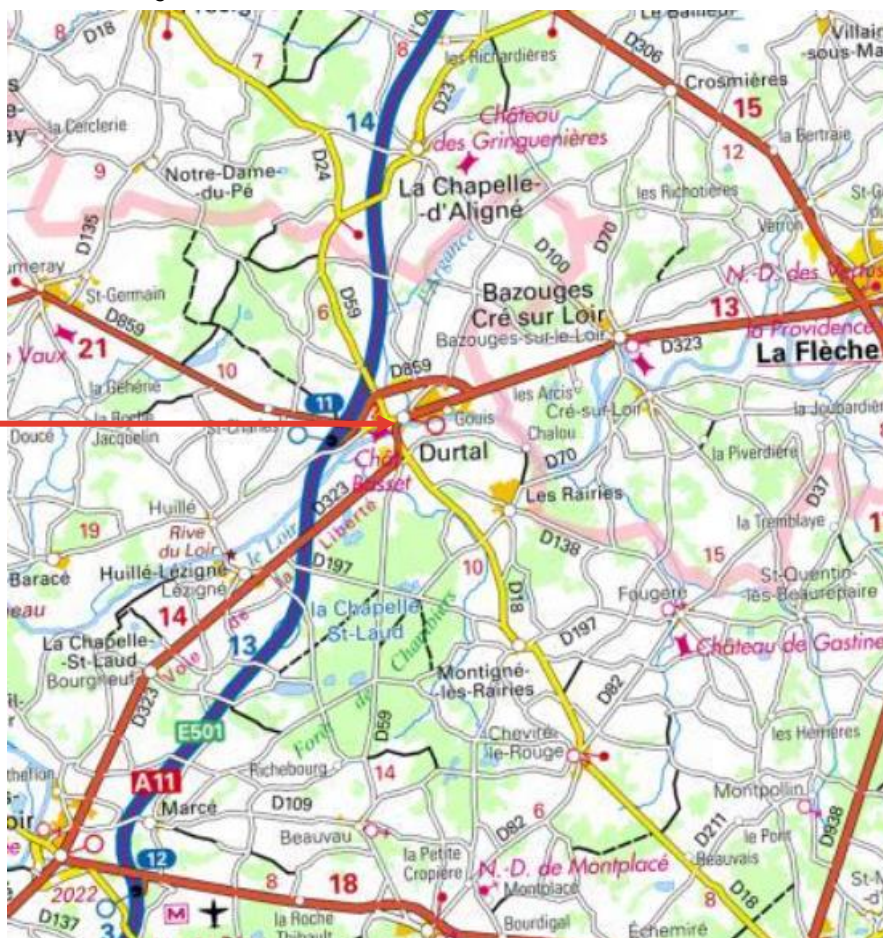


Figure 2: Situation géographique de la commune de Durtal

Par ailleurs le bourg est traversé par le Loir sur sa partie sud.

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Durtal
Population	3 343 (2020)
Logements	1 721
Nombre d'habitants par logement	2.25
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	7 OAP (6 de type Habitat et 1 de type Tertiaire-Commerce)
Activités	223 34 industries manufacturières, industrie extractive et autre 28 industries de construction 50 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration 1 établissements d'information et communication 13 activités financières et d'assurance 10 activités immobilières 33 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien 25 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale 29 Autres activités de services
Réseau hydrographique dominant	Le territoire communal est traversé par le Loir
ZNIEFF 1	5 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	4 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	Non Concernée
Zone humides	Non Concernée
Risques	10 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 7 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 2 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formations à silex et colluvions sur le bourg
Captage d'eau potable	Le Gouis

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	3 161	3 251	3 240	3 195	3 224	3 337	3 377	3 343
Densité moyenne (hab/km2)	52,2	53,7	53,5	52,7	53,2	55,1	55,7	55,2

Depuis 1968, la population s'accroît jusqu'en 1982 pour ensuite décroître dans les années 80 et 90. L'évolution repart à la hausse depuis le début des années 2000 avant de s'infléchir en 2020 pour atteindre une population de 3 343 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 1.2% depuis l'année 1990.

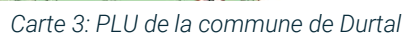
2.1.3.2 Evolution des logements

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	931	1 031	1 124	1 203	1 315	1 435	1 451	1 452
Résidences secondaires et logements occasionnels	63	99	104	113	86	63	62	62
Logements vacants	77	81	109	118	105	141	194	207
Ensemble	1 071	1 211	1 337	1 434	1 506	1 639	1 707	1 721

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 4.6% depuis l'année 1990.

La commune de Durtal dispose d'un PLU approuvée le 23 Janvier 2020.



2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Séparatif
Linéaire réseaux EU	26 334 ml
Linéaire réseaux refolement	5 348 ml
Linéaire réseaux unitaires	0 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	30 410 ml
Nombre de poste de refolement	7+1 (entrée STEP)
Nombre de trop plein sur poste de refolement	4
Nombre de déversoirs d'orage	2
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

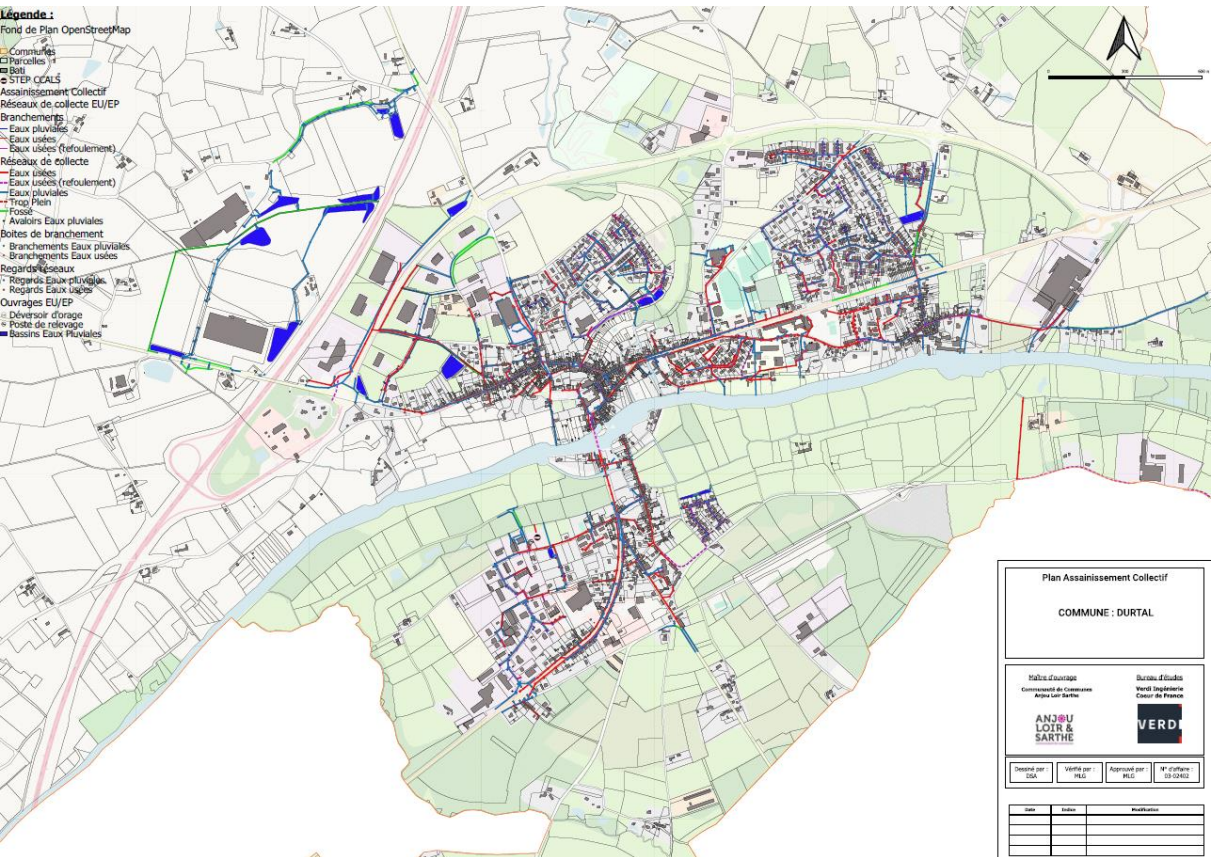


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous :

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Boues activées en aération prolongée
Année de construction	1990
Capacité de la STEP	3 167 EH
Débit de référence	387 m3/jour
Milieu récepteur	La Loire (via fossé)



Figure 5: Station de traitement des eaux usées

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune de Durtal sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	85	
Conforme	81	22.0 %
Non-Conforme	4	1.1 %
Non Renseigné	0	
Contrôle Bon Fonctionnement	283	
F1 Conforme	38	10.3 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	59	16.0 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	93	25.3 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	75	20.4 %
F6 Absence d'installation	18	4.9 %
Non Renseigné	0	
Bilan Global Territoire	368	
Installation Conforme	178	48.4 %
Installation Non-Conforme	190	51.6 %
Installation Non Renseignée	0	

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de Durtal :

- Conforme : 178 unités soit 48.4 % du parc
- Non- Conforme : 190 unités soit 51.6 % du parc
- Non-Renseignée : NC

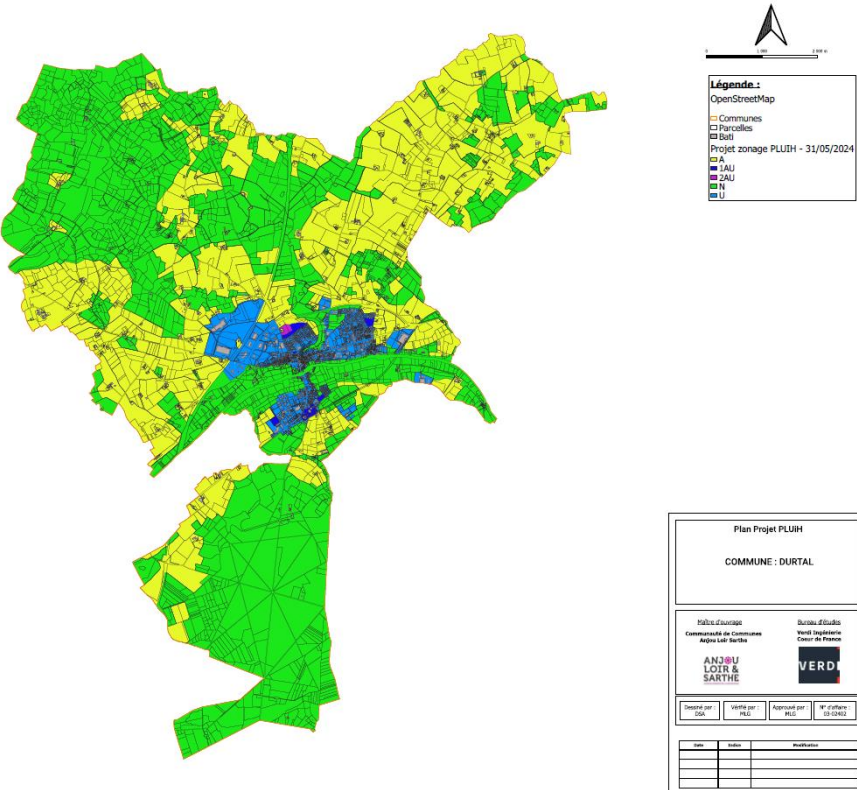
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	15
2010	0	2018	17
2011	7	2019	58
2012	0	2020	33
2013	1	2021	23
2014	16	2022	25
2015	10	2023	98
2016	10	2024	53

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 216 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 6: Plan de projet PLUIH de la commune de Durtal

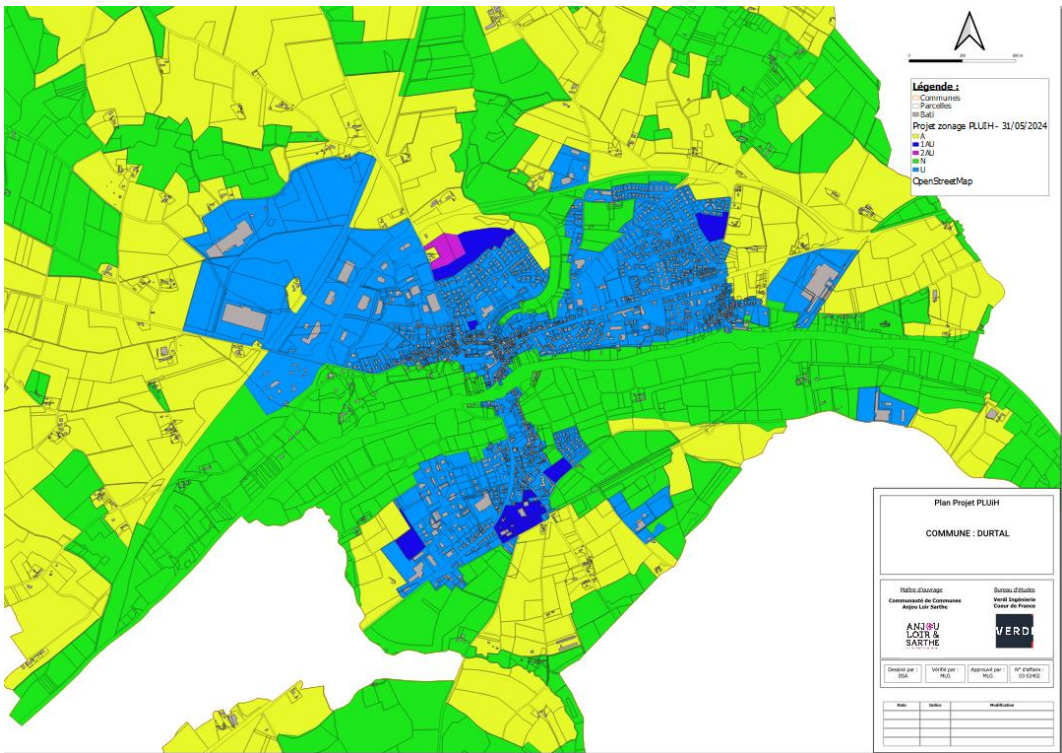
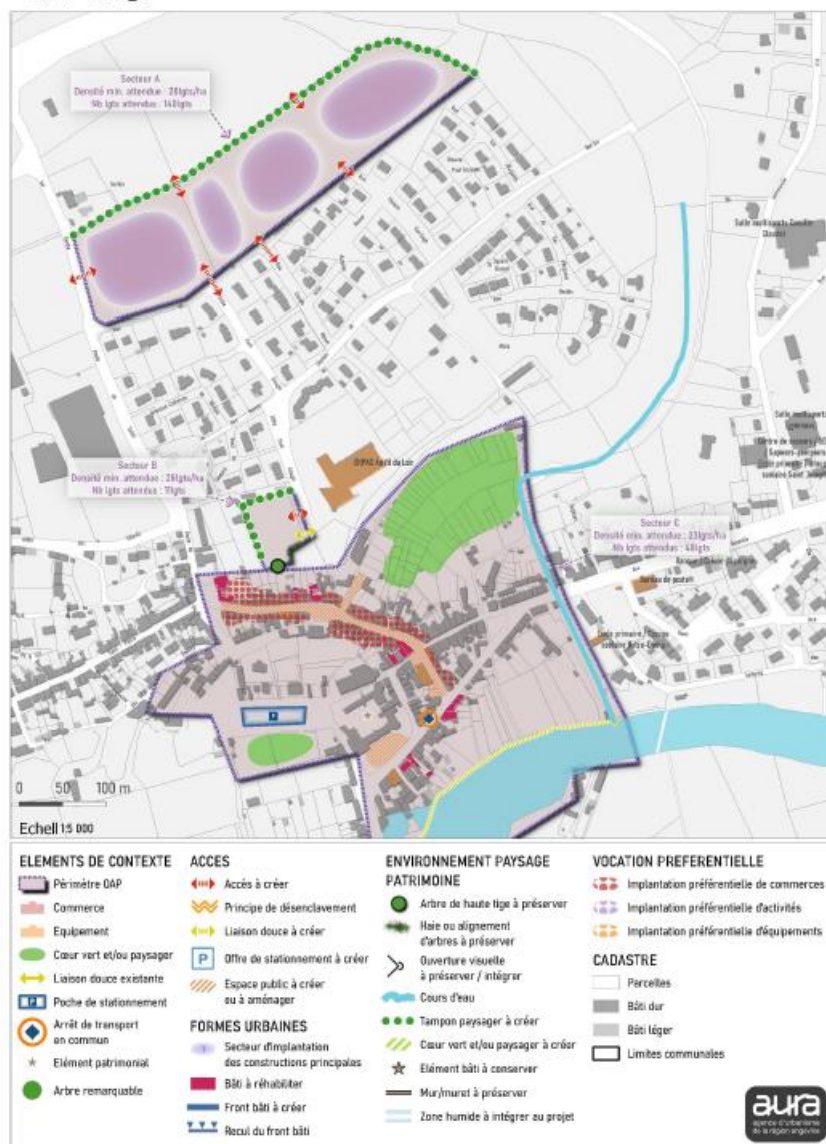
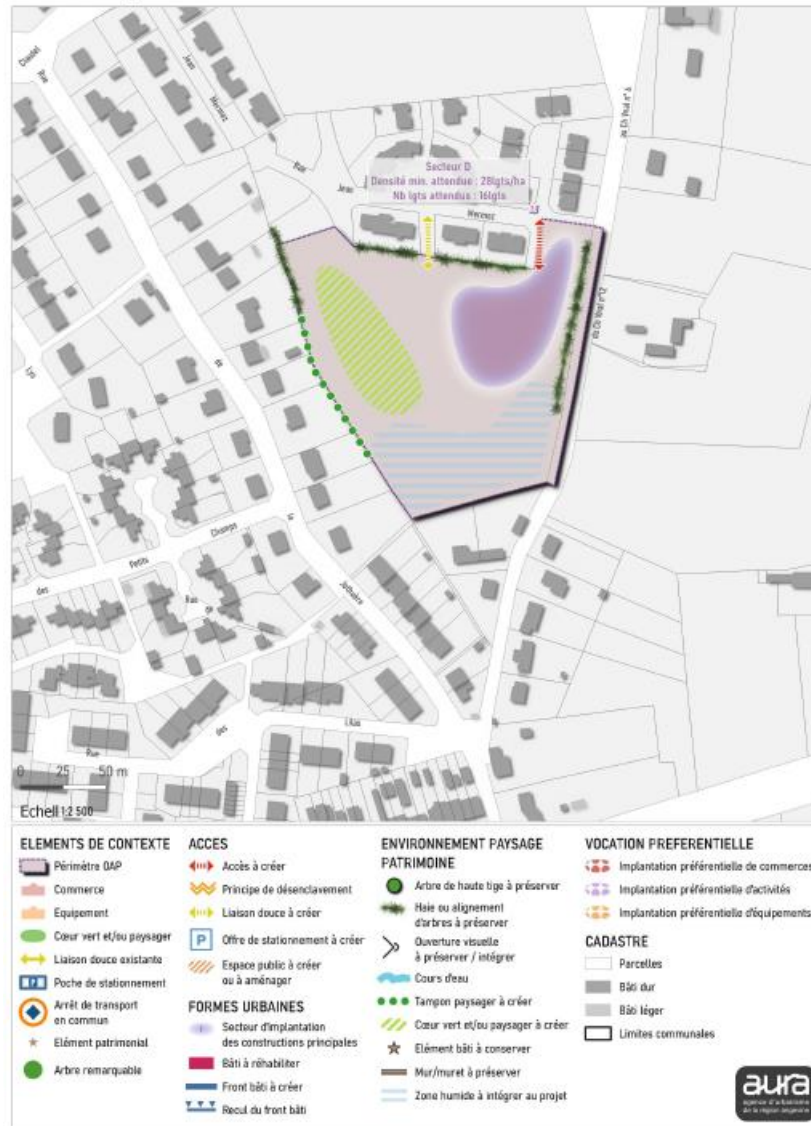


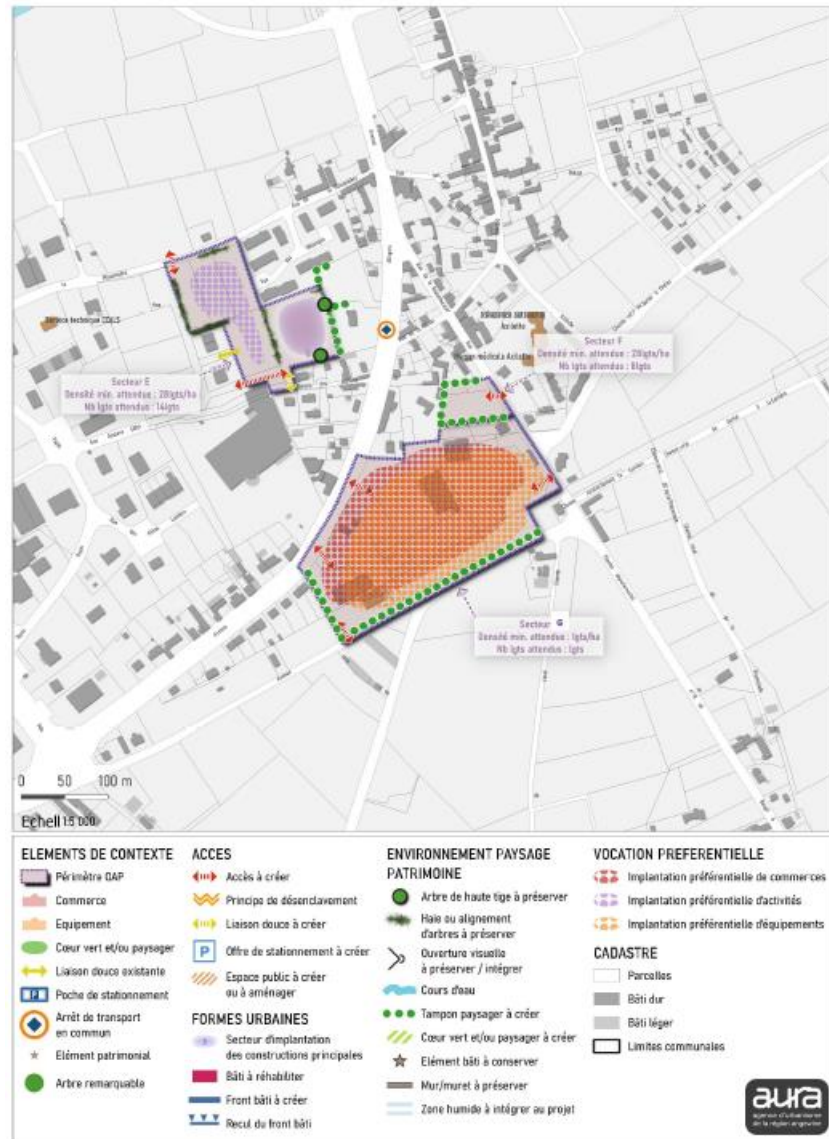
Figure 7: Secteur bourg avec les OAP représentés en foncé

DURTAL

OAP N° 49127_5







Objectifs total	Extension	Renouvellement urbain / diffus
216	149	67

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension// Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelles/Groupées/Collectif)	Type (Habitat/ Mixte/Eco)	Phasage (2024-2030 / 2031-2036)
Secteur A	5	Extension	28	140	Individuelles/groupées/collectives	Habitat	2024-2036
Secteur B	15.7	Renouvellement urbain / intensification urbaine	28	27	Mixte	Habitat	2024-2036
Secteur C	0.4	Renouvellement Urbain	28	11	Individuelles/groupées	Habitat	2031-2036
Secteur D	1.75ha 0.6ha hors espaces publics/zone humide	Extension	28	16	Individuelles/groupées	Habitat	2024-2030
Secteur E	1.7 dt 0.5 ha d'habitat	Renouvellement urbain	28	14	Intermédiaire/Collectif	Habitat	2024-2030
Secteur F	0.3	Renouvellement urbain	28	8	Individuelles/groupées	Habitat	2031-2036
Secteur G	4ha	Renouvellement urbain				Tertiaire - Commerce	2024-2030
TOTAL				216			



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1 ETUDES PRECEDENTES

Sans objet

3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans objet

3.2.2 EXTENSION URBAINE

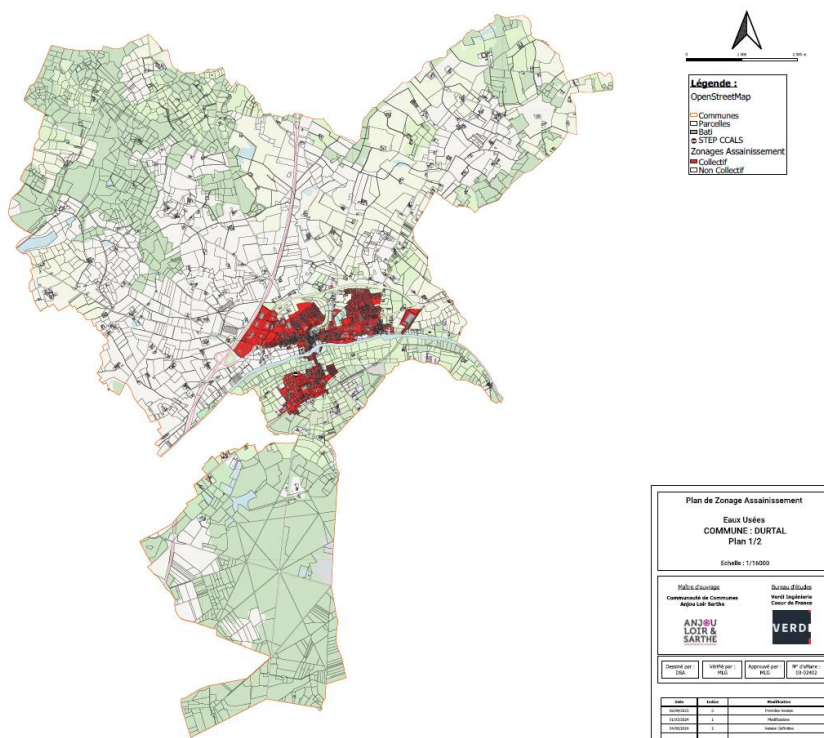
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 9.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

Il est proposé le zonage suivant :

- Zonage en assainissement collectif du bourg de Durtal, et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement collectif des parcelles concernées par les OAP de type habitat ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 8: Carte de zonage assainissement de la commune de Durtal



4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU) : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU : réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR) : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de déstagement des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.